

Chamoson – Chippis

Début des travaux préparatoires sur sites

Une ligne électrique aérienne entre Chamoson et Chippis

Renforcer la sécurité d'approvisionnement

Le réseau de transport de l'électricité est une infrastructure d'importance nationale que Swissgrid gère, conformément à son mandat légal, de manière sûre, fiable, efficace et non discriminatoire. Les nouvelles centrales électriques, notamment la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, la production de plus en plus décentralisée de courant issu d'énergies renouvelables, ainsi que la vétusté de l'infrastructure majoritairement construite dans les années 50 et 60 constituent autant de défis majeurs à relever pour le réseau de transport. Un avenir énergétique durable nécessite également la modernisation du réseau de transport qui présente aujourd'hui déjà des congestions qu'il s'agit d'éliminer pour renforcer la sécurité d'approvisionnement à l'échelle nationale.

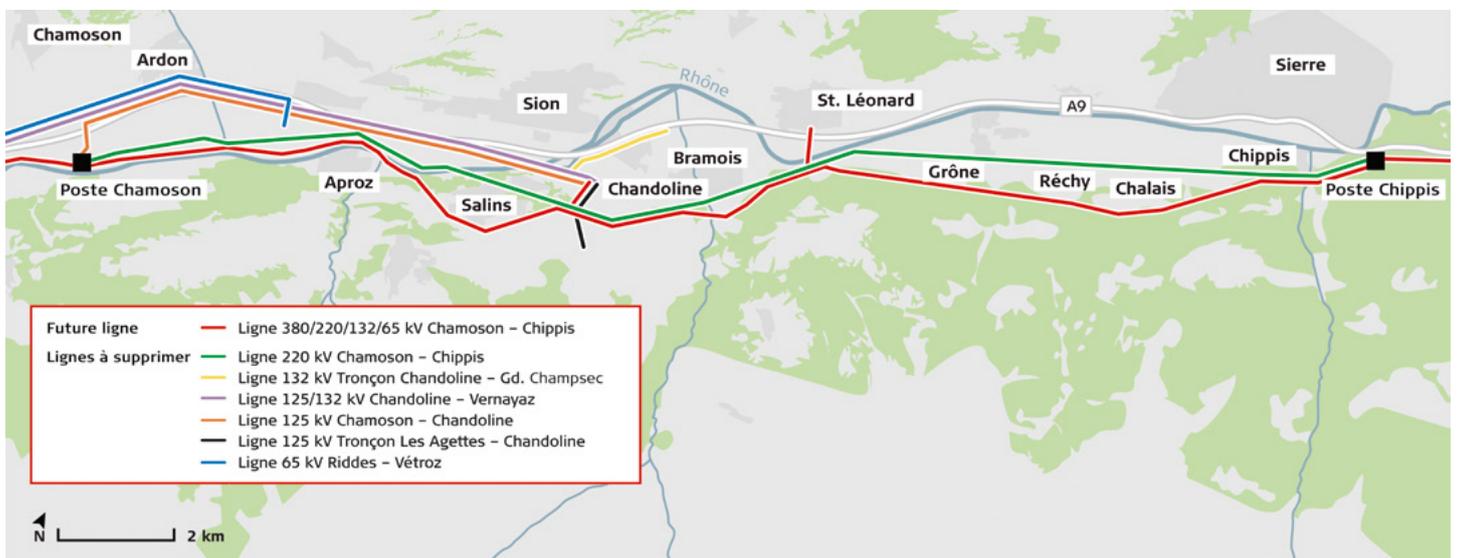
Transporter la production hydroélectrique

La réalisation du « Réseau Stratégique 2025 » est donc impérative pour pouvoir faire face à ces défis et la construction de la future ligne aérienne Chamoson – Chippis en est la toute première priorité. Sans cette ligne, il ne sera possible de transporter

que les deux tiers de la production hydroélectrique valaisanne vers les centres de consommation, principalement l'arc lémanique et le plateau suisse. Un tiers de l'énergie hydroélectrique valaisanne ne pourra pas être produit.

90 km de lignes et 322 pylônes démontés

Près de 90 km de lignes aériennes seront supprimés après la mise en service de la future ligne aérienne Chamoson – Chippis, ce qui permettra d'enlever 322 mâts et pylônes en plaine du Rhône. Une charge figurant dans le permis de construire octroyé par l'Office fédéral de l'énergie en 2010 oblige Swissgrid à procéder au démontage de toutes les lignes figurant sur la carte ci-dessous. Cette suppression a d'ailleurs déjà débuté puisque la ligne 125 kV Les Agettes – Chandoline mentionnée en noir a été démontée au printemps 2017, après la construction du raccordement de Chandoline. Par ailleurs, seule une partie du tracé de la ligne 125/132 kV Chandoline – Vernayaz est visible sur cette carte mais elle sera bien démontée jusqu'au pylône 183 à Vernayaz.



Les pylônes de la ligne aérienne Chamoson-Chippis supporteront quatre tensions électriques : 380 kV, 220 kV, 132 kV CFF et 65 kV B-Valgrid.

Les travaux préparatoires débutent en janvier 2018 et la construction de la ligne en août 2018.

Par arrêt du 1er septembre 2017, le Tribunal fédéral a rejeté les recours contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 14 décembre 2016 et ainsi confirmé en dernière instance la décision d'approbation des plans de construction rendue le 19 janvier 2015 par l'Office fédéral de l'énergie. Swissgrid a donc lancé les travaux en vue de la construction de la ligne et informe ici des prochaines réalisations.

Cinq tronçons de travail

Le tracé de la future ligne comporte cinq tronçons de travail. Les travaux préparatoires sur sites se dérouleront dès janvier 2018 et la construction dès août 2018 sur les deux tronçons suivants :

- » **Tronçon 1** – communes de Chalais, Chippis et Sierre – pylônes 156 à 173.
- » **Tronçon 2** – communes de Sion et Vex – pylônes 130 à 140.

Seuls les travaux préparatoires seront entrepris en 2018 sur le tronçon suivant, la construction débutant en 2019 :

- » **Tronçon 4** – communes de Nendaz et Sion – pylônes 120 à 129.

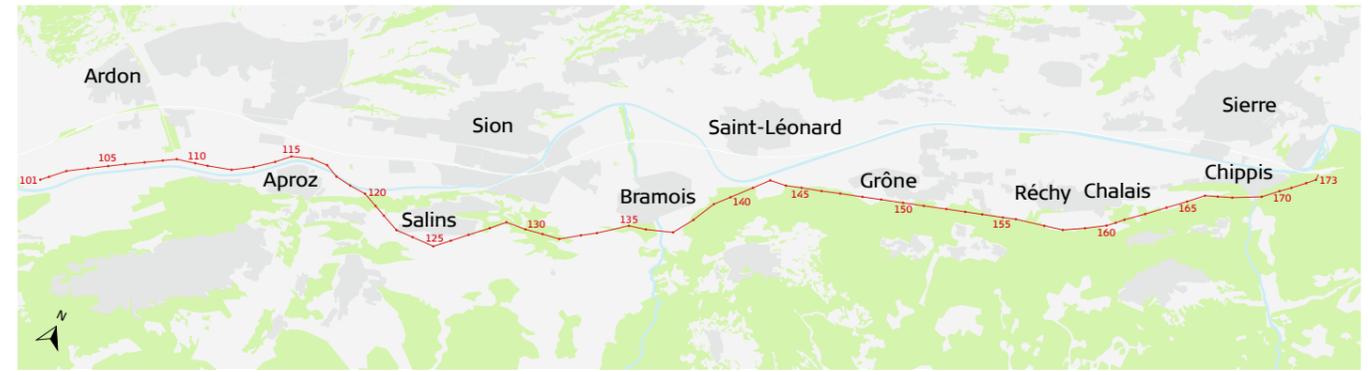
Les travaux préparatoires et de construction des deux derniers tronçons débuteront en 2019 :

- » **Tronçon 3** – communes de Sion et Grône – pylônes 142 à 155 (exception : pylône 152, installation d'appareils de mesures géotechniques dans le courant 2018).
- » **Tronçon 5** – communes de Chamoson, Ardon, Vétroz, Conthey et Sion – pylônes 101 à 119.

Descriptif des travaux

Parallèlement, sur les sites d'emplacement des pylônes des tronçons 1, 2 et 4 ainsi qu'à la hauteur du pylône 152 sur la commune de Grône, les travaux préparatoires suivants seront entrepris dès janvier 2018 et durant l'année :

- » **Travaux de piquetage** : quelque 10 piquets d'une hauteur d'environ 30 cm indiqueront l'emplacement exact des quatre fondations de chaque pylône. Tous les pylônes doivent être piquetés.
- » **Travaux forestiers** : des coupes rases doivent être entreprises aux emplacements des pylônes sis en zone forestière. Le sol doit y être dégagé pour permettre la réalisation des travaux de fondation des pylônes. Seuls les pylônes construits en forêt sont concernés.
- » **Investigations géotechniques** : Des forages de reconnaissance y seront effectués en vue d'installer des appareils de surveillance appelés « inclinomètres ». Entre 1 et 4 inclinomètres par pylône construit dans ces zones doivent être installés. Ils resteront en service pendant la durée de vie de la ligne. Ces investigations seront menées aux emplacements des pylônes 121 à 123 et 125 à 129 sur le tronçon 4, commune de Sion (Salins) et à l'emplacement du pylône 152 sur le tronçon 3, commune de Grône.



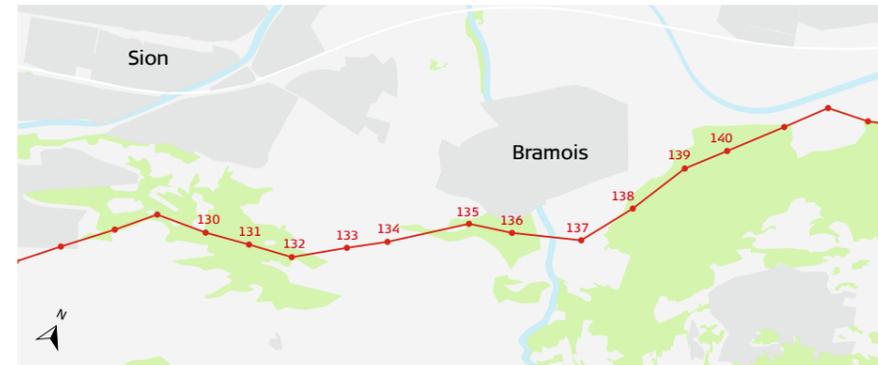
Informations techniques sur la ligne aérienne Chamoson - Chippis

- » 29,2 km de ligne
- » 77 pylônes métalliques peints en vert
- » Hauteur des pylônes de 60 à 90 mètres, à l'exception de 4 pylônes entre 90 et 100 mètres
- » Nombre de conducteurs (câbles) :
 - 25 entre Chippis et St-Léonard
 - 29 entre St-Léonard et Aproz
 - 32 entre Aproz et Chamoson.
- » 4 tensions électriques réunies sur le même support,
 - 2 lignes de 380 kV, de Chamoson à Chippis
 - 1 ligne de 220 kV, de Chamoson à Chippis
 - 1 ligne de 65 kV B-Valgrid, de Chamoson à Aproz
 - 2 lignes de 132 kV CFF, de Chamoson à St-Léonard



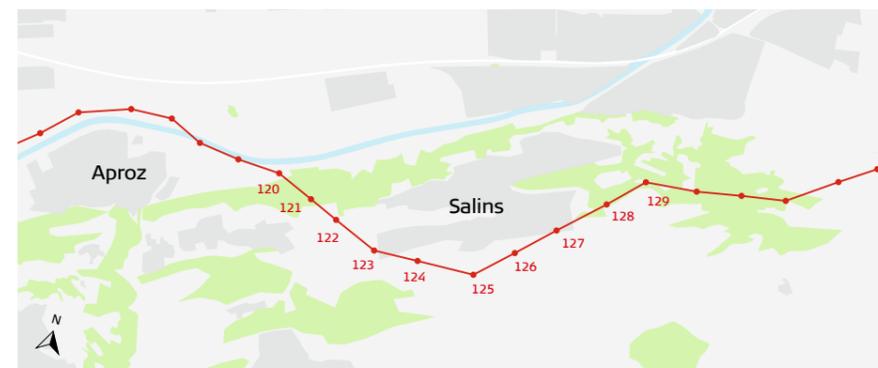
Tronçon 1 Communes de Chalais, Chippis et Sierre

Travaux de piquetage :
de janvier à juin 2018
Travaux forestiers :
de janvier à mars 2018



Tronçon 2 Communes de Sion et Vex

Travaux de piquetage :
de janvier à juin 2018
Travaux forestiers :
de janvier à mars 2018



Tronçon 4 Communes de Nendaz et Sion

Travaux de piquetage, travaux forestiers et investigations géotechniques : dans le courant de l'année 2018



Photomontage nouvelle ligne aérienne, Bramois

Initiative du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris l'initiative de lancer de nouvelles analyses dans le but d'un enfouissement partiel futur des lignes THT le long du tracé entre Chamoson et Ulrichen. Un comité de pilotage est mis en place pour élaborer une convention de principe. Swissgrid y participe afin d'apporter ses compétences techniques aux études, tout en construisant parallèlement la ligne aérienne Chamoson – Chippis.

Information

Swissgrid distribuera de manière régulière des brochures d'information sur l'avancement des travaux en tous-ménages à la population des communes concernées par la ligne Chamoson – Chippis. Le prochain tous-ménages sera publié en août 2018, avant le début des travaux de construction.

Sécurité

Swissgrid remercie la population de sa compréhension durant ces travaux. Pour des raisons de sécurité, elle lui recommande de ne pas se rendre sur les différentes aires de construction.

Autres renseignements et informations

Il nous importe de dialoguer avec vous. Contactez-nous et faites-nous connaître vos souhaits.
Informations: Marie-Claude Debons, marie-claude.debons@swissgrid.ch

Souhaitez-vous de plus amples informations sur la ligne Chamoson – Chippis?

Consultez notre site Internet www.swissgrid.ch/chamosonchippis